



La gendarmerie appelle pour une rayure sur un parking !!!

Par **Astra73**, le **24/07/2011** à **15:56**

Bonjour,

Je reçois un appel de la gendarmerie samedi soir.

Le gendarme au téléphone demande si mon véhicule était présent sur le parking d'un commerce l'après midi même.

Je réponds oui.

Le gendarme m'indique alors qu'une conductrice a constaté une petite rayure sur son pare-chocs arrière. Un témoin aurait relevé et remis le numéro de ma plaque à cette conductrice, qui s'est alors adressée à la gendarmerie.

Cette personne nous a fixé un RDV mercredi dans un garage, afin d'établir directement un devis, et menace de déposer plainte. Je précise qu'elle appelle depuis la gendarmerie, et qu'elle a fait constater la rayure.

De mon côté, je n'ai pas le souvenir d'avoir accroché de voiture. Je n'ai aucun dégâts apparent, je ne sais même pas si j'ai pu être garé à côté de cette conductrice.

Pour l'instant je compte remplir un constat à l'amiable avec cette personne, en mentionnant le - soi disant - témoin.

Mais que faire d'autre ? Faire constater l'absence de dégâts ou rayures sur mon véhicule ?

Comment savoir si cette conductrice est de bonne foi, qu'elle a effectivement un témoin ?

merci de votre aide